[Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif] (D.021 service de l'assainissement collectif)

1- Définition	Dimension développement durable	♦ Sans objet			
	Finalité	 Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance 			
	Définition	♦ Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle es domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être racco			
	Unité	♦ Habitants desservis			
	Fréquence de détermination	♦ Annuelle. La population prise en compte pour l'année n est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année n.			
	Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)	• Seuls les services d'assainissement collectif sont concernés. Cet indicateur n'est pas calculé pour les services limités au transport et à la dépollution (pas d'abonnés) ni pour les services qui ne collectent que des effluents industriels (abonnés industriels mais pas d'habitants) ni pour les services d'assainissement non collectifs (SPANC).			
2- Calcul	Données nécessaires	Population permanente et saisonnière des communes (ou parties de communes) desservies par le réseau de collecte. La population permanente e saisonnière desservie de chaque commune pour l'année n est celle qui est indiquée par la mairie (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes INSEE et mise à jour par la mairie.			
	Producteur des données	♦ Collectivité responsable du service			
	Echelle de calcul	♦ L'indicateur est calculé pour chaque service d'assainissement collectif			
	Règles de calcul	♦ Lorsque le service s'étend sur plusieurs communes, on additionne les populations correspondantes			
		♦ Lorsque le service ne dessert pas la totalité du territoire d'une commune (cas de plusieurs services sur une même commune, existence d'une zone d'assainissement non collectif), la population permanente et saisonnière desservie est estimée en fonction des données disponibles localement.			
	Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données	♦ Les données nécessaires doivent être mises à jour chaque année, en interrogeant chaque mairie concernée. (ajouter la référence au CGCT qui fait obligation aux communes de mettre à jour ces données chaque année)			
	Degré de confiance	Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.			
	Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul	♦ La consolidation s'opère par addition des populations pour des services de même nature (assainissement collectif).			
3- Interprétation au niveau local	Données contextuelles	Sans objet			
	Indicateurs liés	Sans objet			
	Règles pour l'interprétation au niveau local	Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.			
4- Recommandations	Différences de contexte	♦ Sans objet			
pour la comparaison des résultats entre	Effets méthodes	♦ Les méthodes utilisées par les différentes mairies concernées pour traiter les données issues de l'INSEE peuvent influer sur le résultats.			

			:е	

Prise en compte du degré de confiance

Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.